

Certificat initial d'enseignement : peut être octroyé à la personne qui rencontre les qualifications suivantes :

- A complété à l'une des trois exigences suivantes :
 - Au moins 3 années d'un programme approuvé de premier cycle (minimum de 5 ans au premier cycle et 90 crédits)
 - Au moins 2 années d'un programme approuvé d'études professionnelles (minimum de 60 heures, incluant des stages d'au moins 15 semaines) ; ou
 - Un programme approuvé d'un baccalauréat d'une université reconnue.
- Est titulaire d'un certificat valide d'enseignement décerné par une autorité dans une province canadienne ou territoire à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse ;
- Est titulaire d'un certificat transitoire avec passerelles.

Certificat avancé 1 : peut être octroyé à la personne qui possède les qualifications suivantes :

- Rencontre les exigences académiques et professionnelles requises pour le certificat d'enseignement initial ;
- A complété avec succès l'une des trois exigences suivantes :
 - Un programme de certificat approuvé ;
 - Un programme de formation académique menant à un diplôme ; ou
 - Un programme de formation intégré.
- A complété le programme intitulé « Nova Scotia Instructional Leadership Program » qui comprend un minimum de 6 cours constitué de 36 heures de cours et 36 heures d'expérience pratique en recherche-action en plus de contenu dans les pratiques exemplaires suivantes :
 - Pédagogie et évaluation
 - Design pédagogique
 - Habiletés en supervision et coaching
 - Utilisation de données pour la pédagogie et l'amélioration de l'école
 - Développement d'une communauté de pratique

Certificat avancé 2 : peut être octroyé à la personne qui possède les qualifications suivantes :

- Rencontre les exigences académiques et professionnelles requis pour le Certificat avancé 1 ;
- A complété avec succès l'une des exigences suivantes :
 - Un programme de certificat approuvé ;
 - Un programme de formation académique menant à un diplôme ;
 - Un programme de formation intégré ;
- A complété le programme « Nova Scotia Instructional Leadership Program » (voir ci-haut pour la description).

Certificat avancé 3 : peut être octroyé à la personne qui possède les qualifications suivantes :

- Rencontre les exigences académiques et professionnelles requis pour le Certificat avancé 2 ;
- A complété un minimum de 6 crédits en méthodes de recherche ou en recherche en littérature ;

- A complété avec succès une formation de deuxième cycle (Maîtrise canadienne) dans une université reconnue.